EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 mai 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre mai deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Grégory BERNARD, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Sondès EL HAFIDHI à Jérôme AUSLENDER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Géraldine BASTIEN, Mme Marion CANALES et M. Guillaume VIMONT arrivent pendant l'expression proposée par M. le Maire à chaque groupe politique, et relative à la tenue du Conseil Municipal du 29 avril 2016.
Mme Patricia GUILHOT, au nom du groupe Front de Gauche – Place au peuple, demande une suspension de séance de 10 mn à M. le Maire qu'il accorde. M. le Maire suspend celle-ci à 18h47.
M. le Maire reprend la séance à 19h00, après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Guillaume VIMONT quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.
M. Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Mme Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à M. Jean-Christophe CERVANTES.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A, sans laisser de pouvoir.
M. Louis COUSTES quitte la séance avant le vote du vœu A et donne pouvoir à Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE.
Mme Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote du vœu D sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 4

EVALUATION DU PEV ET DU PEDT - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PARTENARIAL AVEC L'EDUCATION NATIONALE ET LA RECHERCHE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame Cécile AUDET

La Ville de Clermont-Ferrand a mis en place la réforme des rythmes scolaires en 2013 et a modifié profondément l'organisation des services périscolaires, jusqu'à l'adoption du Projet Educatif de la Ville (PEV) en juin 2015 et la signature du Projet Educatif Territorial (PEdT), en septembre 2015.
L'évaluation du PEV et du PEdT apparaît nécessaire pour déterminer si les actions mises en place par l'Education nationale et la Ville correspondent aux besoins réels des enfants et procéder à des adaptations, dans un souci d'amélioration continue des politiques publiques.

La Ville de Clermont-Ferrand et le Rectorat de Clermont-Ferrand considèrent qu'un travail conjoint sur ces questions est un gage de qualité de cette évaluation, qui doit prendre en compte les pratiques des enseignants, les projets pédagogiques des temps périscolaires, le ressenti des familles et la parole des enfants.

Pour mener ce travail, il paraît opportun d'associer la recherche publique à cette démarche, afin d'apporter des outils méthodologiques solides et introduire des éléments de comparaison avec les autres territoires. Les laboratoires « Institut Français de l'Education » (IFE), rattaché à l'Ecole normale supérieure de Lyon et « Activité / Connaissance / Transmission / Education » (ACTE), rattaché à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Université Blaise Pascal sont des acteurs majeurs dans ce domaine et souhaitent s'associer à la démarche clermontoise.

Cette démarche innovante d'évaluation, associant une collectivité territoriale, les services de l'Education nationale et la recherche publique sera menée sur deux ans et aura pour objectifs de répondre à différentes questions, notamment celles liées à la cohérence entre les temps scolaires et périscolaires pour l'accompagnement à la scolarité, celles liées à l'équité d'accès aux activités périscolaires et extrascolaires, ou celles liées à la coordination de la communauté éducative autour des élèves.

Le coût pour la Ville est de 15 000 € en 2016 et 15 000 € en 2017. Des crédits de recherche seront engagés, notamment par la réponse à des appels à projets nationaux.

Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver l'engagement de la Ville de Clermont-Ferrand dans cette démarche et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration recherche sur projet, jointe à la présente délibération, et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix son adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 mai 2016

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de l'éducation,
de l'enfance et de la petite enfance

Cécile AUDET

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

LOGOS PARTENAIRES

CONVENTION DE COLLABORATION RECHERCHE SUR PROJET

ENTRE

L'Ecole normale supérieure de Lyon, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 15 parvis René Descartes- BP 7000- 69 342 Lyon Cedex 07, représentée par son Président, Jean François Pinton.

N° SIREN 130 008 121

Ci-après dénommée « ENS de Lyon »

Agissant tant pour son compte que pour le compte de son Institut Français de l'Education, représenté par son directeur, Michel Lussault.

Ci-après dénommée « IFÉ »

D'une part,

ET

La **Ville de Clermont-Ferrand**, sise 10 rue Philippe Marcombe, 63000Clermont-Ferrand représentée par, son Maire, Olivier Bianchi

Ci-après dénommée « Ville de Clermont-Ferrand »

D'autre part ;

ET

L'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,sise 34 avenue Carnot, 63000 Clermont-Ferrand représentée par, son Président, Mathias Bernard

Ci-après dénommée « UBP »

Agissant tant pour son compte que pour le compte de l'ESPé Clermont-Auvergne, représenté par son directeur Ludovic Morge et plus particulièrement le laboratoire Activité, Connaissance, Transmission, Éducation, représenté par sa directrice, Marie-Christine Toczek.

Ci-après dénommée « ACTé »

D'autre part ;

ET

PROJET

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

ifé INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

LOGOS PARTENAIRES

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Puy de Dôme, sise rue Pélissier, 63000 Clermont-Ferrand représentée par le Directeur des Services départementaux, Phillippe Tiquet

Ci-après dénommée « DSDEN du Puy de Dôme »

D'autre part ;

Les signataires sont appelés conjointement « les Parties » et individuellement « la Partie ».

Préambule

La Ville de Clermont-Ferrand

Dans le cadre du nouveau mode d'organisation des temps périscolaire et scolaire de l'enfant censé améliorer la réussite éducative et générer la complémentarité des acteurs (scolaires/hors scolaires) en particulier dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT), la Ville de Clermont-Ferrand souhaite pouvoir s'appuyer sur une démarche tendant à produire des résultats et des observations scientifiques partagés. Une expérimentation pour l'évaluation participative des actions et démarches mobilisées dans les politiques éducatives locales est mise en place avec ses partenaires.
Cette démarche nécessite un accompagnement méthodologique et scientifique (formation et outillage des acteurs, accompagnement pour la mise en œuvre d'une démarche pérenne participative et coopérative d'évaluation, etc.) et des acteurs institutionnels départementaux pour la synthèse de l'expérimentation et la mutualisation des outils et des démarches. C'est donc à ce titre que la Ville de Clermont-Ferrand a sollicité l'IFÉ/Observatoire PoLoc à propos de son projet éducatif de ville (PEV).

L'Institut français de l'Éducation (IFÉ) est une composante de l'ENS de Lyon, mais il possède des instances de gestion propres (directeur, conseil de gouvernance, conseil d'orientation stratégique et scientifique). L'IFÉ est une structure nationale de recherche, de formation et de médiation des savoirs en matière d'éducation, fondée sur une interaction permanente avec les communautés éducatives, grâce au recrutement de professeurs détachés et de professeurs associés. Dans le même temps, il s'ouvre à d'autres acteurs : collectivités territoriales, associations, entreprises. Il a en outre pour mission de nourrir le débat public sur les grands enjeux contemporains de l'éducation, et de mettre à disposition des publics des ressources scientifiques et technologiques.
L'Observatoire PoLoc et de la réussite éducative est une unité de l'Institut français de l'Éducation (IFÉ) au sein de l'École normale supérieure de Lyon. Cette initiative est soutenue par l'UMR-CNRS Triangle et s'appuie sur un partenariat d'associations et de collectivités. L'observatoire se veut un centre de ressources, d'échanges et d'analyses sur les politiques et dispositifs publics territorialisés œuvrant en faveur de l'égalité scolaire et éducative. Il s'attache à constituer un dispositif original contribuant au développement de l'intelligence collective en ce domaine, et notamment à la mise en débat des problématiques professionnelles et scientifiques. Il se veut mobilisateur et fédérateur, tout à la fois producteur de connaissances, d'études et de recherches, diffuseur de savoirs et d'expériences, outil de vigilance critique, opérateur de mise en réseaux interprofessionnels et scientifiques. Il entend participer à la constitution d'une culture commune entre tous les acteurs engagés sur la réussite scolaire et éducative.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

ifé INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

LOGOS PARTENAIRES

IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 : Objet

La présente Convention a pour objet de préciser les obligations des Parties pour mener à bien la recherche, définir les modalités pratiques et financières des subventions de la ville de Clermont-Ferrand et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Puy de Dôme apportées à l'Observatoire PoLoc (IFÉ-ENS de Lyon) et au laboratoire ACTé .

ARTICLE 2 : Obligations des parties

2.1 Obligations de l'ENS de Lyon

Dans le cadre de la présente convention, les engagements de l'Observatoire PoLoc dans la réalisation du projet cité en préambule sont définis selon les principes suivants :

L'Observatoire PoLoc mènera des études et recherches sur l'évaluation des PEDT en lien avec ses travaux sur l'ensemble des départements. PoLoc associera la Ville de Clermont-Ferrand et des représentants de ses partenaires aux échanges et travaux sur l'évaluation des PEDT (blog participatif, réflexion partagée sur les référentiels utilisés, méthodologie et enquête nationale).

PoLoc participera à des journées d'échanges, de formation méthodologique et de mutualisation sur le sujet d'étude avec des cadres et partenaires départementaux de la Ville.

PoLoc contribuera à leur réflexion à partir d'observations dans des écoles et associations (entretiens, étude du PEV et de démarches d'évaluation). PoLoc contribuera donc à la démarche d'évaluation participative du PEV en lien avec les autres partenaires de la Ville (ESPE, Université Blaise Pascal, DSDEN, ..). Il ne s'agira pas de réaliser entièrement l'évaluation du PEDT considéré mais de développer un accompagnement méthodologique et des travaux d'étude et de recherche sur la démarche d'évaluation, ses outils et ses référentiels en croisant le regard des acteurs éducatifs et des chargés d'étude de PoLoc.

PoLoc contribuera par son accompagnement scientifique et méthodologique à la synthèse de la démarche de la Ville.

PoLoc s'engage, en association avec le laboratoire ACTé et le laboratoire Triangle (association VIGS des post-doctorants de Triangle), à répondre à l'appel à intérêt recherche de l'Institut Carnot de l'Éducation.

Le travail sera coordonné par Monsieur Yves Fournel, chargé d'étude de PoLoc, sur l'année 2016, en coopération avec Monsieur Rolland Goigoux, Professeur d'université, laboratoire ACTé.

2.2 Obligations du laboratoire ACTé

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

ifé INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

LOGOS PARTENAIRES

Le laboratoire ACTé mènera des études et recherches sur l'évaluation des PEDT en lien avec l'Observatoire PoLoc. En particulier il s'agira de l'observation et de l'analyse de l'évolution des pratiques professionnelles des enseignants et des apprentissages liée à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Il s'agira également de confronter avec l'Observatoire PoLoc les analyses et observations sur la coopération des enseignants et des intervenants de l'accompagnement à la scolarité, en particulier dans le cadre des études organisées par la Ville de Clermont-Ferrand. Le laboratoire ACTé s'associe à la réponse de l'Observatoire PoLoc, accompagné par le laboratoire Triangle (association VIGS des post-doctorants de Triangle), pour l'appel à intérêt recherche de l'Institut Carnot de l'Éducation.

2.3 Obligations de la Ville de Clermont-Ferrand

Pour permettre à l'Observatoire PoLoc de mener à bien ses engagements, la Ville de Clermont-Ferrand versera une subvention à l'Observatoire PoLoc et au laboratoire ACTé.
Pour permettre à l'Observatoire PoLoc de mener ses travaux, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à faciliter les contacts avec les acteurs éducatifs pertinents et l'accès aux documents et données indispensables à la réalisation des études et recherches.

2.4 Obligations de la DSDEN du Puy de Dôme

Pour permettre à l'Observatoire PoLoc de mener à bien ses engagements, la DSDEN du Puy de Dôme versera une subvention à l'Observatoire PoLoc et au laboratoire ACTé
Pour permettre à l'Observatoire PoLoc de mener ses travaux, la DSDEN du Puy de Dôme s'engage à faciliter les contacts avec les inspecteurs de circonscriptions, conseillers pédagogiques, directeurs d'écoles et enseignants de Clermont-Ferrand et l'accès aux documents et données indispensables à la réalisation des études et recherches.

ARTICLE 3 : Calendrier et livrables

Une réunion d'orientation des travaux s'est tenue le vendredi 29 janvier 2016 et a permis de préciser l'apport de chaque partenaire à la démarche.
Les travaux se dérouleront à partir du mois d'avril 2016 sur les deux années 2016 et 2017 avec remise d'un bilan intermédiaire au plus tard le 30 juin 2016 sur la première phase de réalisation, selon l'annexe scientifique.
Un rapport de synthèse sera transmis aux partenaires à l'issue de la réalisation des travaux.

ARTICLE 4 : Publications

Les auteurs des publications obtenues en exécution de la présente Convention restent titulaires du droit moral attaché à celle-ci. Leur nom devra être cité et leur qualité d'auteur spécifiée à chaque diffusion et/ou reproduction desdites publications.

Les noms des Parties figureront également sur lesdites publications en leurs qualités d'employeurs des auteurs.

PROJET

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

LOGOS PARTENAIRES

ARTICLE 5 : Modalités financières

Le soutien financier de la Ville de Clermont-Ferrand dans le financement des projets d'études et de recherche de l'Observatoire PoLoc est de vingt-huit mille euros (28 000 €). Ce montant est ferme pour la durée de la convention (2016-2017).

Le soutien financier de la Ville de Clermont-Ferrand dans le financement des projets d'études et de recherche du laboratoire ACTé est de deux mille euros (2 000 €). Ce montant est ferme pour la durée de la convention (2016-2017).

Le soutien financier de la DSDEN du Puy de Dôme dans le financement des projets d'études et de recherche de l'Observatoire PoLoc est de neuf mille euros (9 000 €). Ce montant est ferme pour la durée de la convention (2016-2017).

Le soutien financier de la DSDEN du Puy de Dôme dans le financement des projets d'études et de recherche du laboratoire ACTé est de deux mille euros (2 000 €). Ce montant est ferme pour la durée de la convention (2016-2017).

Pour l'IFÉ, le paiement sera effectué par virement sur le compte référencé ci-dessous :

- Titulaire du compte	École normale supérieure Lyon agence
- Domiciliation	TPLYON
- Code établissement :	10071
- Code guichet :	69000
- Numéro de compte :	00001004479
- Clé RIB :	13

Pour le laboratoire ACTé, le paiement sera effectué par virement sur le compte référencé ci-dessous :
Ajouter RIB Université Blaise Pascal

Un premier versement de 30% sera fait à la signature, un second de 20% au bilan intermédiaire et le solde à réception de la synthèse finale.

Un bilan financier sera transmis à l'issue de la réalisation des travaux par chacune des parties à ses partenaires financiers justifiant des dépenses réalisées. Il sera remis au plus tard le 30 mai 2017.

PROJET

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

ifé INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

LOGOS PARTENAIRES

ARTICLE 6 : Date et effet

La présente Convention est conclue pour une période de deux ans à compter de la date du vote de délibération du Conseil Municipal de Clermont-Ferrand de mai 2016.

ARTICLE 7 : Invalidité d'une clause

Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée et les Parties procèderont sans délai aux modifications nécessaires en respectant, dans toute la mesure du possible, l'accord de volonté existant au moment de la signature de la présente convention.

ARTICLE 8 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des Parties, d'une ou de plusieurs des obligations lui incombant en vertu de la présente Convention, la Partie créancière de l'obligation inexécutée par l'autre adressera à cette dernière une lettre recommandée avec avis de réception, la mettant en demeure d'exécuter l'obligation lui incombant.

Si dans un délai de trente jours suivant la réception de cette lettre de mise en demeure, l'obligation dont la Partie contrevenante était débitrice n'a pas été exécutée, de la présente convention sera résiliée, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus, tant du chef de la rupture que de l'inexécution de l'obligation considérée.

ARTICLE 9 : Loi applicable et règlement des différends

La présente convention est régie par les dispositions des lois et règlements français.

Si des difficultés surviennent entre les Parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les Parties se concerteront en vue de parvenir à une solution amiable.
En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents seront saisis.

Fait en deux exemplaires originaux, à Lyon le / 2016

Pour le Président de l'ENS de Lyon, et par délégation, Le Directeur de l'IFÉ,	Le Président de l'UBP,	Le Maire de Clermont-Ferrand,	Le DSDEN du Puy-de-Dôme,

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

LOGOS PARTENAIRES

Michel Lussault	Mathias Bernard	Olivier Bianchi	Philippe Tiquet

Visa de la Directrice d'ACTé,

Marie-Christine Toczek

PROJET

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

LOGOS PARTENAIRES

ANNEXE SCIENTIFIQUE

Une première phase préalable financée par la ville de Clermont-Ferrand, d'avril à juin 2016 serait réalisée par l'observatoire POLOC/IFÉ et permettrait de collecter des données sur le PEV de la Ville, les projets d'écoles et associatifs concernés, les acteurs et partenaires engagés et leurs objectifs, l'état de la concertation et du dialogue local, et aussi de préciser les priorités de recherche et les terrains d'observation, la coopération entre Triangle et ACTE, entre l'IFÉ et l'ESPE d'Auvergne. Il s'agirait ensuite de combiner et d'articuler plusieurs types d'intervention et d'analyse.

ACTE conduirait l'observation et l'analyse des modifications des pratiques professionnelles des enseignants avec la réforme des rythmes scolaires en lien avec les IEN de circonscription et partagerait avec Triangle celles sur l'articulation des pratiques entre enseignants et les autres éducateurs sur des exemples de parcours éducatifs (sports et EAC) et sur des actions d'accompagnement à la scolarité comme les études de la ville. Triangle et POLOC conduiraient l'étude sur la question de la contribution à l'égalité de l'offre périscolaire et extrascolaire du mercredi. POLOC accompagnerait la Ville dans la construction de sa démarche d'évaluation participative et du questionnement qui la fonderait.

POLOC mettrait en rapport et confronterait ce travail sur Clermont-Ferrand avec des études d'évaluation des PEDT déjà réalisées ou en cours sur Villeurbanne, sur cinq territoires de Haute-Savoie et sur les Landes dans le cadre d'**un réseau d'échange entre chercheurs et acteurs de terrain. Ce travail serait animé par les chercheurs de VIGS et Edwige Coureau, chargée d'étude de l'Observatoire PoLoc.** A partir des travaux et études antérieurs et des constats de cette Ville, des enjeux ont été identifiés autour des tensions / coopérations entre les enseignants, les professionnels et les intervenants de la Ville ou d'associations partenaires et de l'enjeu d'égalité à travers l'offre périscolaire et extrascolaire. Deux sujets ont été identifiés à savoir la construction partagée de parcours éducatifs pour les enfants et la coopération dans l'accompagnement à la scolarité (études, aides aux devoirs, etc). Les représentations des acteurs, la reconnaissance réciproque des légitimités et identités professionnelles seront à étudier ainsi que la confrontation des projets particuliers dans le projet partagé et global de la Ville L'enjeu d'égalité dans le péri et extrascolaire, au-delà des inégalités d'accès aux différentes offres éducatives sera à vérifier et problématiser. Il s'agit d'interroger les objectifs, les contenus et les pratiques à partir de l'objectif d'égalité.
Enfin, la réforme des horaires scolaires a entraîné des modifications d'organisation des enseignants sur le temps scolaire. Un enjeu est d'identifier et d'observer les changements de pratiques professionnelles et de contenus des apprentissages en rapport avec les objectifs du nouveau socle commun des connaissances, des compétences et de culture.

PROJET